

## Acquisitions foncières

**Rapporteur : M. Le Président**

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 22/05/02	favorable	séance du 07/06/02	favorable

### Réflexions sur la politique foncière Habitat

Suite à une rencontre avec M. CORGINI, directeur de l'Agence Foncière du Doubs le 21 mai 2002, il est proposé de rentrer dans une phase opérationnelle concernant la politique foncière.

Les réunions de secteur du mois de juillet seront l'occasion :

- d'informer les élus de la périphérie sur la politique foncière de la C.A.G.B. dans la limite des 152 000 € inscrits au Budget Primitif 2002
- de collecter les informations sur les projets de zones habitat sur les communes.

Il s'agit de faire un état des lieux du foncier consacré à l'Habitat qui précise les réflexions engagées dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

L'objectif est de faire ressortir les zones où des opérations pourraient émerger afin d'étudier leur faisabilité réelle. Cela permettrait de mettre en place la veille DIA au niveau de l'agglomération et de réaliser des acquisitions foncières sur les zones identifiées.

Les zones doivent avoir une taille d'au moins 1 hectare pour permettre un aménagement cohérent et une mixité des implantations. Le critère de taille est à préciser : 1, 2 ou 3 ha ...

Le rôle de la Cagb est d'aider les communes à assurer la maîtrise foncière dans les secteurs où des opérations sont susceptibles d'émerger afin de pouvoir engager des négociations et des discussions avec les porteurs de projets.

### **La méthodologie :**

#### *1 Identification des zones à urbaniser*

La collecte se fera par l'intermédiaire des réunions de secteurs complétées éventuellement par une recherche de l'AUDAB dans les documents d'urbanisme POS et PLU existants ou autres moyens.

L'AUDAB sera chargée d'expertiser ces zones au regard des documents de planification (Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine et Plan de Déplacement urbain) afin de donner une liste de zones en cohérence avec ceux-ci.

## *2 Estimation de viabilité de ces zones*

Il s'agira d'évaluer le coût de viabilisation de ces zones afin de ressortir une liste de 30 à 40 zones viables économiquement c'est à dire dont le prix de commercialisation ou de revient correspond à celui du marché. Cette mission pourrait être confiée à un cabinet d'études (CF. Béture)

## *3 Affinage des zones prioritaires pour l'agglomération*

La C.A.G.B. aura deux types d'intervention sur ces zones :

- Simple veille sur ces zones,
- Acquisition de parcelles à enjeux ou au regard d'opportunités foncières

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces propositions.**

Pour extrait conforme,

Le Président